

Atelier de partage du diagnostic Agenda 21

Le mardi 9 avril

Réunis en atelier de partage du diagnostic, les participants ont pu discuter les objectifs définis dans le diagnostic, et débattre de ce qui a été exprimé sur le Forum numérique.

En ressortent les enjeux suivants, qui devraient, selon le Club Agenda 21, organiser le futur Plan d'actions.

- Les enjeux issus du diagnostic et approuvés par le Club 21
- Les enjeux issus de l'atelier et des discussions sur le Forum

POPULATION

- La prise en charge de la dépendance au regard de la part des plus de 80 ans sur la commune.
- L'évaluation de l'offre de services à la petite enfance et aux séniors au regard des évolutions démographiques récentes.
- L'adaptation de l'offre de logement.
- L'analyse des dynamiques de peuplement du Grand Paris afin de s'inscrire en complémentarité (cadre de vie, accessibilité, offre de logements).

Les participants ont notamment insisté sur :

- La nécessité de maîtriser la croissance démographique, et d'y répondre par une offre de petits collectifs à haute qualité environnementale, pour éviter la multiplication de lotissements consommateurs d'espaces naturels.

1. PRESERVER LA BIODIVERSITE

BIODIVERSITE

- Concilier développement urbain et valorisation du capital agro-environnemental de la commune (circuits-courts, usages récréatifs et pédagogiques, etc.).
- Prioriser et hiérarchiser les multiples enjeux « biodiversité » identifiés dans le diagnostic territorial et le PADD.
- Développer l'agriculture biologique, afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires.
- Plus/mieux communiquer auprès de la population sur les enjeux associés au patrimoine naturel et à la préservation de la biodiversité locale, en s'appuyant notamment sur les manifestations existantes

(festival de la Terre, fête du printemps, etc.) et les acteurs locaux (Maison de l'Environnement de Seine et Marne, tissu associatif, etc.).

- Valoriser les ressources (connaissances, animation, etc.) de la Maison de l'Environnement de Seine et Marne

Les participants ont notamment insisté sur le fait qu'ils souhaiteraient que l'Agenda 21 permette de :

- Mieux faire connaître la biodiversité du territoire, pour mieux la faire connaître et mieux la protéger.
- Mieux faire connaître le patrimoine, en général, sur les différentes parties du territoire.
- Mettre fin aux déboisements ; voire de préempter les terrains sensibles ; et de replanter des haies, des bois, des arbres fruitiers.
- Maintenir et organiser des corridors écologiques bien identifiables et résilients au cours du temps.
- Privilégier les plantes vivaces, voir comestibles, dans les espaces verts communaux existants.
- Prendre en compte le changement climatique dans le choix des espèces plantées.
- Accompagner sur le terrain les agriculteurs locaux à la transition écologique et tout ce que cela sous-tend. ...
Laisser les habitants fleurir les interstices sur les murs de clôture et sur les trottoirs.
- Remplacer les plates-bandes à fleurs annuelles, gourmandes en eau, par des plantes locales vivaces.
- Planter plus d'arbres, réduire leur élagage, afin qu'ils fournissent de l'ombre et accueillent plus de biodiversité.
- Moins bitumer la ville, pour moins avoir à désherber, et, bien-sûr, supprimer l'usage des désherbants.

EAU

- Clarifier et rationaliser les compétences locales de l'eau : eau, assainissement, gestion des milieux aquatique et protection des inondations.
- Favoriser l'émergence d'un contrat rivière sur la partie aval du Loing.
- Promouvoir une gestion alternative des eaux pluviales, en privilégiant l'infiltration et la valorisation sur site.
- Inventorier les fonctionnalités des zones humides du territoire et définir une stratégie de protection multicritères (soutien d'étiage, écrêteur de crue, climatisation de l'espace urbain, etc.).
- Mettre en place une analyse fine des paramètres déclassant de l'état des différents cours d'eau du territoire afin d'identifier les sources locales de pollution, notamment par les pesticides et les systèmes d'assainissement.
- Encourager l'ensemble des pratiques visant à limiter l'usage des phytosanitaires sur le territoire.
- Assurer une protection réglementaire de l'ensemble des périmètres de captages d'eau potable de la commune

Les participants ont notamment insisté sur le fait qu'ils souhaiteraient que l'Agenda 21 permette de :

- Assurer une meilleure protection des zones de captage, et garantir une véritable sécurité d'approvisionnement en eau potable.

- Réaliser des analyses plus fines et plus fréquentes de l'eau potable, permettant de vérifier la présence de tous les polluants dans l'eau potable (nanoparticules, pesticides, médicaments...)

2. LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE

URBANISME, TRANSPORTS

- Créer des liens d'usage entre les différentes communes déléguées, en jouant notamment sur l'implantation des futurs équipements publics et la valorisation des déplacements doux autour des trames vertes et bleues.
- Densifier l'espace urbain existant, sans accroître l'exposition des populations aux risques et aux nuisances (inondation, bruit, etc.), tout en intégrant le changement climatique (végétalisation et gestion de l'eau en ville).
- Adapter l'offre de logement à la réduction de la taille des ménages (décohabitation et vieillissement), comme aux nouvelles exigences de performances énergétiques et à l'accueil de jeunes couples avec enfant (faciliter les parcours résidentiels).
- Faciliter les déplacements doux vers la gare de Veneux-les sablons, notamment depuis la Z.A. des Renardières, et plus globalement, améliorer la lisibilité de ce réseau de cheminements sur le territoire (en valorisant la présence des cours d'eau et les différentes unités paysagères du territoire).
- Développer le co-voiturage, le transport à la demande, faciliter la multi et l'intermodalité

Les participants ont notamment insisté sur :

- La nécessité impérieuse de rénover les logements anciens, afin de réduire sérieusement les émissions de gaz à effet de serre du bâti.
- L'intérêt de mieux former les habitants, et notamment les jeunes, aux enjeux climatiques, aux bons usages et aux bonnes pratiques.
- Le besoin de mettre en place un Plan Vélo global, sécurisant véritablement l'usage et le stationnement en bicyclettes (ou trottinettes)
- Leur souhait de voir le réseau de bus étendu (notamment vers Fontainebleau)
- L'intérêt de réaliser une étude sur la possibilité de mettre en place des navettes locales régulières entre les pôles de lieux de vie, les rues commerçantes, la gare... ; et de mettre en place en milieu urbain des « zones de rencontre ».

3. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN

SANTE, RISQUES ET NUISANCES

- Limiter le développement de l'habitat à proximité des principales sources de risque et de nuisances identifiées.
- Informer les aménageurs sur les risques du territoire et sur leurs possibles sous-estimations par les documents en vigueur (cf. inondations de 2016 versus cartographie du PPRI de 2002).
- Permettre l'accessibilité aux soins des personnes dépendantes.
- En lien avec l'ARS Ile de France, identifier les possibles causes de mortalité prématurée sur le territoire.
- Développer des zones de circulation particulières en milieu urbain (aire piétonne, zone de rencontre ou zone 30) pour atténuer les nuisances automobiles (stationnement, bruit et sécurité).

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Réduire les nuisances sonores, notamment liées au transport ferroviaire et à la RD 606.
- Pallier l'insuffisance de l'offre médicale – éventuellement avec la création d'une maison de santé-pluri-disciplinaire
- Agir contre la présence de pesticides – et mieux mesurer la présence de ces polluants dans l'air.
- Favoriser une alimentation plus saine, en créant un marché hebdomadaire ne proposant que des produits locaux issus de l'agriculture bio ou raisonnée ou artisanaux à des prix accessibles à tous ; et en développant les produits bio pour la cantine scolaire en partenariat avec des producteurs locaux. Eviter l'usage de produits de nettoyage industriel dérivés du pétrole dans les espaces publics et plus particulièrement les écoles.

ENFANCE ET FAMILLE

- Favoriser le regroupement des services à destination des différentes classes d'âge de la « petite enfance », autour de sites accessibles et de proximité, de type maison petite enfance.
- Faciliter l'accès par les modes doux et alternatifs aux équipements petit enfance existants sur le territoire (RAM à Champagne-sur-Seine, espaces petite enfance de Moret, crèche collective « les moussaillons » etc.).
- Evaluer la satisfaction actuelle des besoins spécifiques (nombre de places d'accueil pour enfant en situation de handicap, etc.).

- Développer et encourager les actions de sensibilisations au développement durable dans les différentes structures d'accueil (plantation, entretien d'espaces végétalisés, etc.).

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Maintenir l'accès des jeunes couples à l'habitat (autrement que par l'extension surfacique) pour assurer aussi le maintien des écoles et classes.
- Agir pour une politique petite enfance prenant en compte le développement durable de façon globale (alimentation bio, décors, thèmes d'éveil, etc.)
- Offrir un espace supplémentaire commun, pour les assistantes maternelles.

EDUCATION JEUNESSE

- Faciliter l'accès par les modes doux et alternatifs aux équipements éducatifs et jeunesse du territoire (collège Alfred Sisley, Espace des Habitants à Villemer, maison des associations à Veneux, etc.).
- Développer la consommation de produits « bio » et locaux dans les menus des différentes cantines scolaires du territoire.
- Accroître les lieux de rencontres et les activités intergénérationnelles.
- Evaluer la possibilité de développer des formations locales en lien avec le développement durable, et plus globalement, d'organiser des passerelles et l'accompagnement des jeunes vers les formations supérieures.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Adapter le collège, sous-dimensionné, pour éviter une saturation et une dégradation des conditions d'accueil d'ici quelques années.
- Faire un diagnostic / bilan de ce qui existe aujourd'hui en matière d'activités et de structures intergénérationnelles.
- Sensibiliser les enfants dès la maternelle aux questions écologiques et au développement durable par des interventions pédagogiques ciblées selon l'âge, en classe et à l'extérieur (sorties nature) le tout animé par des personnes ressources compétentes.
- Mettre en place des défis visant à diminuer la consommation de papier, eau, électricité au sein des écoles/collège ou des familles.
- Imaginer un projet d'envergure à l'échelle de l'ensemble des établissements locaux avec des volets pédagogiques ambitieux centrés sur le développement durable ; et couplés à l'introduction de produits sains/biologiques dans l'alimentation scolaire

CADRE DE VIE, CULTURE, LOISIRS

- Encourager le rapprochement entre nature et culture à l'occasion des différentes manifestations organisées sur la commune nouvelle.

- Au-delà des activités liées à l'eau, développer les sports de nature.
- Hors réseau des bibliothèques et des médiathèques, améliorer l'accessibilité des communes rurales aux grands équipements culturels et sportifs qui demeurent concentrés dans l'espace urbain (salle de spectacle, piscine, etc.).
- Accompagner l'élaboration de la procédure Site Patrimonial Remarquable par des actions de communication et de sensibilisation envers les promoteurs, architectes et particuliers.
- Projet d'un parcours piéton reliant l'ENS d'Episy à celui de Veneux via Ecuelles, Moret, Veneux le long du Loing jusqu'à la confluence de la Seine offrant une trame verte.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Favoriser l'accessibilité des lieux culturels (et autres) par des pistes cyclables (et des parkings vélo)

4. RENFORCER LA COHESION ET LES SOLIDARITES

LIEN SOCIAL, CITOYENNETE

- Evaluer les attentes de la population en matière de participation citoyenne.
- Faire émerger une culture citoyenne partagée à l'échelle de la commune nouvelle.
- Mieux faire connaître les acteurs qui œuvrent en faveur du lien social sur le territoire.
- Faciliter la participation et l'implication de tous aux différentes manifestations citoyennes.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Conduire une participation citoyenne pérenne, irriguant tous les moments de la vie de la commune.
- Etablir une meilleure coordination entre les associations.

PRECARITE, SOLIDARITES

- Répondre aux besoins spécifiques et faciliter l'accès des populations des espaces ruraux à l'offre de services socio-éducatifs du territoire.
- Préciser les besoins sociaux de la commune nouvelle pour mieux coordonner les politiques sociales entre les CCAS communaux et le centre social de la M.S.L.
- Etudier la possibilité de mettre en place des servitudes de mixité sociale dans le document d'urbanisme.
- En lien avec les actions de la M.S.L., renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et encourager les actions de lutte contre l'isolement, notamment des seniors.
- Réduire la précarité énergétique dans le logement ancien et/ou chauffé « tout électrique ».

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Garder une certaine mixité sociale localement.
- Mettre en place une meilleure politique d'information sur l'accès aux droits, auprès des personnes dans le besoin ; et si besoin les accompagner dans leurs démarches.
- Faciliter les déplacements (mobilité douce et bus-navette) entre tous les pôles sociaux et autres répartis sur le territoire.

POPULATIONS FRAGILES : SENIORS, HANDICAP

- Renforcer l'accessibilité des séniors et des handicapés aux équipements, au patrimoine culturel et aux services de la commune nouvelle (mise en œuvre opérationnelle des plans de mise en accessibilité voiries et équipements).
- Mieux identifier les besoins en matière de prise en charge du handicap dans le cadre de la commune nouvelle (typologie, classe d'âge, localisation, etc.).
- En lien avec les acteurs locaux, (CLIC, Centre Social, CCASS, etc.), renforcer les actions en matière de solidarité intergénérationnelle et de prise en compte des handicaps.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- La nécessité d'agir pour une meilleure accessibilité du territoire pour les personnes handicapées (notamment : lutter contre le stationnement sur les trottoirs).

5. OPTER POUR UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

ECONOMIE RESPONSABLE

- Agir pour rapprocher l'emploi de l'habitat.
- Faire du pôle économique des Renardières un espace d'équilibre et d'échange pour le territoire de la commune nouvelle. Favoriser une densification maîtrisée de la zone (intensifier le ratio emplois générés sur surface consommée) et renforcer la connexion du site aux équipements et services locaux, notamment par les modes doux.
- Maintenir les commerces de proximité.
- Développer l'écotourisme, en lien avec la présence de l'eau et de l'écopôle ainsi que l'hébergement touristique hôtel, résidence touristique, autre.
- Engager une réflexion sur le développement de la filière bois énergie.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Diversifier, si possible, le type d'emplois sur la zone des Renardières.
- Pour maintenir le commerce de proximité : limiter l'implantation des grandes surfaces, quand c'est possible sur un plan juridique.

EMPLOI

- Développer les liaisons douces entre la gare SNCF de Veneux et le pôle économique des Renardières.
- S'appuyer sur la présence du pôle économique pour développer les services marchands aux entreprises sur le territoire communal.
- Favoriser les synergies entre le pôle économique et les commerces de proximité des centres-bourgs.
- Faciliter l'accès au logement des populations les moins qualifiées qui travaillent sur la commune.
- Renforcer l'attractivité résidentielle auprès des jeunes actifs avec enfant(s).

CONSOMMATION RESPONSABLE

- Achats publics : en lien avec les chantiers d'insertion de la C.C. M.S.L., développer les clauses d'insertions sociales dans les appels d'offres de la commune nouvelle.
- Achats publics : faciliter l'approvisionnement en produits bios et locaux des cantines scolaires.

- Achats publics : suivre les consommations énergétiques des bâtiments communaux et mettre en place une programmation pluriannuelle des travaux de rénovation thermique pour les bâtiments les plus énergivores.
- Achats publics : développer les achats responsables.
- Agir avec le monde économique pour développer l'économie circulaire.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Initier et soutenir le développement de circuits courts ; mettre en valeur les producteurs locaux.

DECHETS

- Donner une suite au programme local de prévention des déchets (PLPD de 2011) en tant qu'outil de planification de la politique déchet du territoire du SMICTOM (réflexion sur les dispositifs TEPOS, TEPCV ou encore territoire zéro déchet, zéro gaspillage).
- Lutter contre les dépôts sauvages et suivre l'évolution des apports communaux à la déchèterie d'Ecuelles.
- Valoriser localement des déchets verts (compostage, paillage), notamment sur Veneux qui représente 50 % du tonnage collecté sur la commune nouvelle (67kg/hab. contre 40 à Moret et 32 en Seine et Marne).
- Développer une filière méthanisation de petite taille, pour valoriser la collecte et le traitement des biodéchets sur le territoire.

Les participants ont notamment insisté sur l'intérêt de :

- Engager une politique volontariste de réduction des tonnages.
- Etendre et rendre plus cohérente la politique de recyclage du SMICTOM (notamment : papiers)
- Faire une campagne de formation/incitation à la dépose des déchets en déchetterie, notamment auprès des entrepreneurs du bâtiment.
- Organiser de petits défis locaux (avec pesée des progrès des ménages) pour inciter les familles à aller vers le zéro déchet.